



Compte-rendu analytique de la séance du Conseil municipal du lundi 09 avril 2018

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, le lundi 09 avril 2018, à 19h30, dans la Salle polyvalente de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis TISSERAND, Maire de Courtenay.

Lors de cette séance, le Conseil municipal a :

- **adopté** le Compte-rendu analytique et le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 19 février 2018.
- **autorisé** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur le budget COMMUNE 2018, pour un montant total de 367 448,14 € et dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** le montant des subventions à verser aux associations, au titre de l'année 2018, pour un crédit total de 35 555,00 € qui sera prévu au compte 6574, du budget primitif 2018 de la Commune, selon la répartition présentée.
- **accepté** le versement d'une subvention d'un montant total de 80 000 € au CCAS, sur le budget annexe Foyer-logements 2018 (versée en deux fois 40 000,00 €), a **décidé** d'inscrire ces crédits à l'article 657362 du budget primitif COMMUNE 2018, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
- **arrêté** les comptes de gestion de l'exercice 2017 du Receveur municipal pour le budget principal de la COMMUNE, le budget annexe du Service de l'EAU et le budget annexe du Service de l'ASSAINISSEMENT.
- **arrêté** le compte administratif du Budget principal COMMUNE de l'exercice 2017.
- **arrêté** le compte administratif du Budget annexe EAU de l'exercice 2017.
- **arrêté** le compte administratif du Budget annexe ASSAINISSEMENT de l'exercice 2017.
- **décidé** d'affecter les résultats 2017 au Budget Primitif 2018 COMMUNE, conformément à ce qui a été exposé.
- **décidé** d'affecter les résultats 2017 au Budget Primitif 2018 du Service de l'EAU, conformément à ce qui a été exposé.
- **décidé** d'affecter les résultats 2017 au Budget Primitif 2018 ASSAINISSEMENT, conformément à ce qui a été exposé.
- **décidé** de modifier l'Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement (AP/CP) n°111 pour la construction de la chaufferie bois, telle que présentée, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

- **décidé** de modifier l'Autorisation de Programme avec Crédits de Paiement n°123 pour la construction d'un pôle culturel telle que présentée, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **décidé** d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales votés pour l'exercice 2018, soit :
 - ✓ taxe d'habitation : 16,96 % (taux communal - taux départemental)
 - ✓ taxe foncière bâti : 21,73 %
 - ✓ taxe foncière - non bâti : 46,32 %
 et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **adopté** le budget primitif 2018 COMMUNE, par chapitre budgétaire et par opération, avec présentation fonctionnelle, reprise des résultats 2017 ainsi que celle des restes à réaliser :
- **adopté** le budget primitif 2018 EAU, par chapitre budgétaire, avec reprises des résultats 2017 et des restes à réaliser.
- **adopté** le budget primitif 2018 ASSAINISSEMENT, par chapitre budgétaire et par opération avec reprises des résultats 2017, et celle des restes à réaliser.
- **accepté** que les travaux de construction d'un pôle culturel et associatif soient payés sur le budget principal COMMUNE et a **accepté** que le budget ASSAINISSEMENT verse la somme de 73 610,49 € HT, soit 88 332,59 € TTC, sur le budget COMMUNE pour ainsi payer les travaux concernant l'Assainissement.
- **pris note** de l'admission des « Créances éteintes » d'un montant de 910,00 € et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout acte concernant ce dossier.
- **décidé** de solliciter une subvention pour l'équipement informatique pour un montant le plus élevé possible à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre - Val de Loire, a **décidé** de solliciter une subvention pour les équipements mobiliers et matériels pour un montant le plus élevé possible à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre - Val de Loire, a **décidé** de solliciter une demande de subvention pour la première année de fonctionnement pour les collections pour un montant le plus élevé possible à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre - Val de Loire, a **décidé** de solliciter une subvention pour l'évolution des horaires pour un montant le plus élevé possible à la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Centre - Val de Loire, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces dossiers.
- **autorisé** Monsieur le Maire à signer la convention de cession d'une partie de la parcelle communale cadastrée section AD n°192, d'une superficie de 330 m², a **accepté** que les frais de Notaire et de Géomètre soient à la charge exclusive de l'acquéreur, a **autorisé** la FROMAGERIE RENARD GILLARD à débiter les travaux en amont de la signature de l'acte de cession de ladite parcelle, et a **autorisé** Monsieur le Maire à signer tout document notamment d'urbanisme réglementaire se rapportant au dossier.
- **validé** les projets du Conseil Municipal des Jeunes et a **validé** le prix de participation demandé aux familles pour la sortie Astérix.

Informations du Maire et questions diverses.

Fait à Courtenay, le 10 avril 2018



Le Maire,

Francis TISSERAND